

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00430

Numéro SIREN : 792 047 037

Nom ou dénomination : IN EXTENSO CENTRE OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2019 sous le numéro de dépôt 15218

Greffé du tribunal de commerce d'Angers



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 28/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/15218

Déposant :

Nom/dénomination : IN EXTENO CENTRE OUEST

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 792 047 037

N° gestion : 2013 B 00430



Macl.



Greffé du tribunal de commerce d'Angers
BP 80003 - 19 rue René Rouchy 49055 ANGERS CEDEX 02
09:00 - 11:45, 13:30 - 16:30
Téléphone : 02.41.87.89.30
www.greffre-tc-angers.fr - www.infogreffre.fr

JD/2013 B 00430
IN EXTENO CENTRE OUEST
8 RUE EUGENE BREMOND
BP 40007
49308 CHOLET CEDEX

Nos références : JD/2013 B 00430

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

Concernant la société :

Société anonyme à conseil d'administration IN EXTENO CENTRE OUEST

8 RUE EUGÈNE BRÉMOND
49300 CHOLET

SIREN : 792 047 037

N° de gestion : 2013 B 00430

Le greffier soussigné constate le 28/10/2019 le dépôt, enregistré sous le numéro 2019/15218, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 30/06/2019

Récépissé délivré le 18/11/2019

Le greffier
ME PAILLE



M. Paille

N° TVA intra : FR11317782605 - IBAN FR76 3004 7142 9900 0213 0720 131
Membre d'une association agréée, le règlement par chèque des honoraires est accepté
SIREN : 317 782 605 R.C.S ANGERS - N° TVA intracommunautaire : FR11317782605
IBAN : FR7630047142990002130720131 CMCIFRPP



M. Paille

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 OCTOBRE 2019

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

ARRIVE AU GREFFE DE COMMERCE
LE 28 OCT. 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration (dont dispositions sur le gouvernement d'entreprise) sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019, savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts et l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice s'élève à 4 159 585,77 euros, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

• Résultat net	4 159 585,77 euros
• En dotation à la réserve légale	207 979,29 euros
• Le solde, soit	3 951 606,48 euros
auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur, soit	13 307,03 euros
auquel s'ajoute les autres réserves, soit	3 503 737,80 euros
pour former un bénéfice distribuable de	7 468 651,31 euros
• A titre de dividendes aux actionnaires,	
la somme de	3 001 086,66 euros
soit un dividende de 0,11 € par action	
• Le solde, soit la somme de	4 467 564,65 euros
au poste « Autres réserves »	

Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions auto-détenues sera affectée au compte « Report à nouveau », et le montant de la distribution réduit en conséquence.



ANAL

Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions auto-détenues sera affectée au compte « Report à nouveau », et le montant de la distribution réduit en conséquence.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 31 mars 2020.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à **883 318,48** Euros. Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève donc quant à lui à **2 117 768,18** euros.

L'assemblée est informée que les dividendes perçus par les personnes physiques, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8%. Enfin, pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes réalisées au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction de 40 % sur les dividendes (Article 158.3.2 C.G.I.)	
			Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
31 mai 2018	3 001 086 €	27 282 606	916 945 €	2 084 141 €
31 mai 2017	2 894 471 €	27 282 606	879 067 €	2 015 403
31 mai 2016	3 420 738 €	26 313 376	1 060 092 €	2 360 646 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

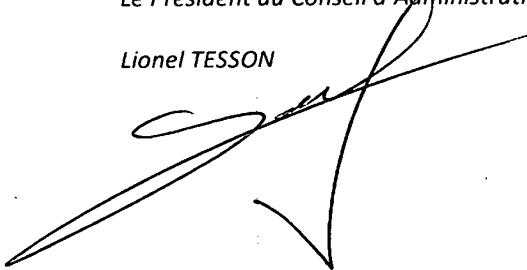
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et de droit, et plus généralement toutes formalités nécessaires et consécutives des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Président du Conseil d'Administration

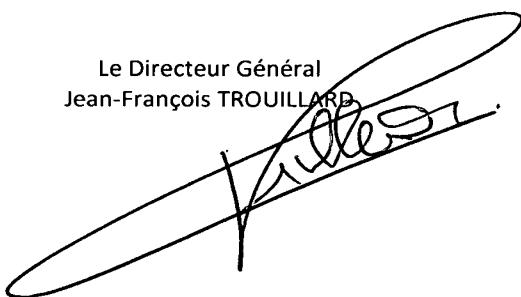
Lionel TESSON



IN EXtenso CENTRE OUEST
Société Anonyme au capital de 27.282.606 €
Siège social : CHOLET (49300) 8, rue Eugène Brémont
792 047 037 RCS ANGERS
(la « Société »)

Comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019
Approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2019

Le Directeur Général
Jean-François TROUILLARD



Macl.

In Extenso

**SA IN EXTENSO CENTRE OUEST
ETATS FINANCIERS
Au 30 juin 2019**

8 rue Eugène Brémont
49300 CHOLET

Siret : 79204703700017

IN EXTENSO OPERATIONNEL 69002 Lyon
Tel : Fax :



Maury

COMPTES ANNUELS



Macl.

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2019	Net 31/05/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	19 226	19 226		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	191 812	168 518	23 294	36 273
Fonds commercial (1)	40 034 854		40 034 854	37 521 926
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	199 090	170 731	28 359	1 973
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 362 913	4 837 508	1 525 404	1 464 811
Immobilisations corporelles en cours	4 000		4 000	1 446
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 407 957		2 407 957	4 074 698
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	9 281		9 281	482
Prêts				
Autres immobilisations financières	481 646		481 646	381 262
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	49 710 778	5 195 983	44 514 795	43 482 872
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	19 797 084	1 981 752	17 815 332	16 922 221
Autres créances	1 201 839		1 201 839	2 527 642
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	
Disponibilités	7 931 051		7 931 051	5 377 328
Charges constatées d'avance (3)	280 267		280 267	347 332
TOTAL ACTIF CIRCULANT	29 510 241	1 981 752	27 528 490	25 174 523
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	79 221 020	7 177 735	72 043 285	68 657 394
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			136 546	

IN EXTENO OPERATIONNEL

3



NNCL

BILAN PASSIF

	30/06/2019	31/05/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	27 282 606	27 282 606
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 672 939	1 672 939
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	961 509	739 682
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 503 738	2 197 015
Report à nouveau	13 307	93 091
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 159 585	4 436 545
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37 601 222	36 421 878
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	116 031	69 688
Provisions pour charges	646 674	517 998
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	762 705	587 686
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 348 537	9 350 198
Emprunts et dettes financières diverses (3)	55 620	352 630
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 977 830	2 500 438
Dettes fiscales et sociales	10 532 049	9 891 133
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	479 389	386 323
Produits constatés d'avance	11 285 934	9 167 109
TOTAL DETTES (1)	33 679 359	31 647 830
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	72 043 285	68 657 394
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	6 206 642	7 464 946
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	27 472 717	24 182 884
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2019	31/05/2018
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises	680		680	-2 542
Production vendue (biens)	417 008		417 008	172 996
Production vendue (services)	57 515 547		57 515 547	50 580 598
Chiffre d'affaires net	57 933 235		57 933 235	50 751 052
Production stockée				-68 500
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			10 160	15 167
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			776 586	951 245
Autres produits			3 888	661
Total produits d'exploitation (I)			58 723 869	51 649 625
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			118	172
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			15 083 234	13 496 674
Impôts, taxes et versements assimilés			1 944 363	1 697 015
Salaires et traitements			22 326 216	19 369 293
Charges sociales			8 157 110	7 026 593
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			610 834	523 691
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			534 264	434 933
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			191 490	118 096
Autres charges			3 010 495	3 318 980
Total charges d'exploitation (II)			51 858 125	45 985 447
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			6 865 744	5 664 178
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			139 915	544 897
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			63 345	11 314
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Défauts et différences de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			203 260	556 211
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			280 319	214 195
Défauts et différences de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			280 319	214 195
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-77 060	342 015
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			6 788 684	6 006 194

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2019	31/05/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	66 418	35 486
Sur opérations en capital	303 254	20 267
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		4 500
Total produits exceptionnels (VII)	369 672	60 253
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	113 735	185 845
Sur opérations en capital	286 460	59 807
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	32 521	7 842
Total charges exceptionnelles (VIII)	432 716	253 493
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-63 045	-193 240
Participation des salariés aux résultats (IX)	600 000	305 000
Impôts sur les bénéfices (X)	1 966 054	1 071 408
Total des produits (I+III+V+VII)	59 296 800	52 266 089
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	55 137 215	47 829 543
BENEFICE OU PERTE	4 159 585	4 436 545
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	161 369	151 283
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		620
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	140 933	552 812
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	356	7 168

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SA IN EXTENO CENTRE OUEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 72 043 285 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 159 585 euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 01/06/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/07/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Travaux en cours clients:

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "clients factures à établir" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "produits constatés d'avance" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



IN EXTENO

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires (Droit de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigée de la filiale ou en fonction de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mal technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.



Nicolas

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 412 152 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE théorique comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 412 152 euros.



IN EXTENO

FAITS CARACTERISTIQUES

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Compte tenu du changement de date de clôture pour l'exercice 2019, les comptes 2018 et 2019 ne sont pas comparables. L'exercice clôturé s'étend du 01/06/2018 au 30/06/2019 (13 mois) au lieu de 12 mois pour les exercices précédents.

Autres éléments significatifs

16/07/2018 Cession de clientèle sur l'agence de Joué les Tours pour une valeur de 13 004 € à la société SOREGOR (49).

11/09/2018 Achat d'un fonds libéral à la société DGR CONSEIL à Angers pour une valeur de 142 496 €

11/09/2018 Achat d'un fonds libéral à la société AEF à Angers pour une valeur de 34 830 €

31/10/2018 Acquisition de la totalité des titres de la société AUDIT VAL DE LOIRE pour 850 000 €

15/04/2019 Création de la filiale IN EXTENO FORMATION CENTRE OUEST détenue à 100%.

Fusion simplifiée de la société AUDIT CONSEIL ATLANTIQUE (ACA), filiale à 100% d'In Extenso Centre Ouest (IECO) par décision du Conseil d'Administration du 15 novembre 2018. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des Impôts.

Elle a été réalisée le 31 décembre 2018 sur la base des comptes arrêtés au 31 mai 2018 et des valeurs nettes comptables à cette date.

Elle a pris effet au 1er juin 2018.

L'actif net apporté par la société AUDIT CONSEIL ATLANTIQUE s'élève à 916 950 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société ACA détenus par la société IECO constitue un mali technique de fusion pour 1 489 379 €, affecté en mali de fusion dans les comptes de la société absorbante.

Fusion simplifiée de la société AUDIT CONSEIL ATLANTIQUE ROYAN (ACAR), filiale à 100% d'In Extenso Centre Ouest (IECO) par décision du Conseil d'Administration du 15 novembre 2018. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des Impôts.

Elle a été réalisée le 31 décembre 2018 sur la base des comptes arrêtés au 31 mai 2018 et des valeurs nettes comptables à cette date.

Elle a pris effet au 1er juin 2018.

L'actif net apporté par la société AUDIT CONSEIL ATLANTIQUE ROYAN s'élève à -184 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société ACA détenus par la société IECO constitue un mali technique de fusion pour 108 112 €, affecté en mali de fusion dans les comptes de la société absorbante.

Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune entre la société IN EXTENO CENTRE OUEST et la société TRANSAXO CENTRE OUEST de 104 622 euros HT de créances clients signé le 17 Juillet 2019 avec effet rétroactif au 30 Juin 2019.

Le retour à meilleure fortune s'entend de la réalisation par la filiale de résultats permettant que la situation nette de la filiale soit à un niveau au moins égal au montant du capital social.

La clause de retour à meilleure fortune et les obligations qui en découlent à la charge de la filiale auront une durée de 10 années qui expirera le 30 juin 2029.

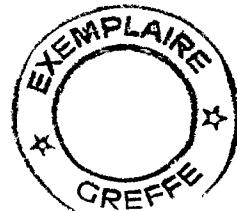


IN EXTENO

Société Anonyme
IN EXTENO CENTRE OUEST
8, rue Eugène Brémond
49300 CHOLET

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice de 13 mois clos le 30 juin 2019





Ma...
NN



Compagnie
Française
de Contrôle
& d'Expertise

Société de
commissaires
aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 13 mois clos le 30 juin 2019

Société Anonyme
IN EXTENO CENTRE OUEST
8, rue Eugène Brémond
49300 CHOLET

A l'assemblée générale de la société **IN EXTENO CENTRE OUEST**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **IN EXTENO CENTRE OUEST** relatifs à l'exercice de 13 mois clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du premier juin 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS
Tél. 01 40 53 39 80
fax 01 40 53 05 56

S.A. au capital de
37 000 €
Inscrite à la
Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Paris
RCS Paris B 602 006 116
Code NAF 6920 Z
N° TVA Intracommunautaire :
FR 95602006116

....



Macl.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Fond commercial » de l'annexe (page 12) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du fond commercial.
- La note « Immobilisations financières » de l'annexe (page 13) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 8 octobre 2019

**Compagnie Française
De Contrôle et d'Expertise
"C.F.C.E."**

Société de commissaires aux comptes

Albert ABESSERA
Expert-comptable diplômé
Commissaire aux comptes





MaL

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



**SA IN EXTENSO CENTRE OUEST
ETATS FINANCIERS
Au 30 juin 2019**

8 rue Eugène Brémond
49300 CHOLET

Siret : 79204703700017

IN EXTENSO OPERATIONNEL 69002 Lyon
Tel: Fax:

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes



Macl.

Commercial et industriel
2014-2015
1er semestre
2014



Macl.

COMPTES ANNUELS

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes



Macl.

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2019	Net 31/05/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	19 226	19 226		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val.similaires	191 812	168 518	23 294	36 273
Fonds commercial (1)	40 034 854		40 034 854	37 521 926
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	199 090	170 731	28 359	1 973
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 362 913	4 837 508	1 525 404	1 464 811
Immobilisations corporelles en cours	4 000		4 000	1 446
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 407 957		2 407 957	4 074 698
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	9 281		9 281	482
Prêts				
Autres immobilisations financières	481 646		481 646	381 262
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	49 710 778	5 195 983	44 514 795	43 482 872
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	19 797 084	1 981 752	17 815 332	16 922 221
Autres créances	1 201 839		1 201 839	2 527 642
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	
Disponibilités	7 931 051		7 931 051	5 377 328
Charges constatées d'avance (3)	280 267		280 267	347 332
TOTAL ACTIF CIRCULANT	29 510 241	1 981 752	27 528 490	25 174 523
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	79 221 020	7 177 735	72 043 285	68 657 394
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			136 546	

IN EXTENO OPERATIONNEL

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

3*Macl.*

Concurrence n° 1
SOCIÉTÉ
DU PETIT
CIRQUE
G.T.



Ma

BILAN PASSIF

	30/06/2019	31/05/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	27 282 606	27 282 606
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 672 939	1 672 939
Ecart de réévaluation	961 509	739 682
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 503 738	2 197 015
Report à nouveau	13 307	93 091
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 159 585	4 436 545
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	7 538	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37 601 222	36 421 878
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	116 031	69 688
Provisions pour charges	646 674	517 998
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	762 705	587 686
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 348 537	9 350 198
Emprunts et dettes financières diverses (3)	55 620	352 630
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 977 830	2 500 438
Dettes fiscales et sociales	10 532 049	9 891 133
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	479 389	386 323
Produits constatés d'avance	11 285 934	9 167 109
TOTAL DETTES (1)	33 679 359	31 647 830
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	72 043 285	68 657 394
(1) Dont à plus d'un an (a)	6 206 642	7 464 946
(1) Dont à moins d'un an (a)	27 472 717	24 182 884
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
 Commissaire aux comptes



Nac

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
JD / 18/11/2019 16:15:09
N° de dépôt - 2019/15218 / 792047037



Ma...
llac...

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2019	31/05/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	680		680	-2 542
Production vendue (biens)	417 008		417 008	172 996
Production vendue (services)	57 515 547		57 515 547	50 580 598
Chiffre d'affaires net	57 933 235		57 933 235	50 751 052
Production stockée				-68 500
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			10 160	15 167
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			776 586	951 245
Autres produits			3 888	661
Total produits d'exploitation (I)			58 723 869	51 649 625
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			118	172
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			15 083 234	13 496 674
Impôts, taxes et versements assimilés			1 944 363	1 697 015
Salaires et traitements			22 326 216	19 369 293
Charges sociales			8 157 110	7 026 593
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			610 834	523 691
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			534 264	434 933
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			191 490	118 096
Autres charges			3 010 495	3 318 980
Total charges d'exploitation (II)			51 858 125	45 985 447
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			6 865 744	5 664 178
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			139 915	544 897
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			63 345	11 314
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			203 260	556 211
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			280 319	214 195
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			280 319	214 195
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-77 060	342 015
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			6 788 684	6 006 194

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes



Nac

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2019	31/05/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	66 418	35 486
Sur opérations en capital	303 254	20 267
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		4 500
Total produits exceptionnels (VII)	369 672	60 253
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	113 735	185 845
Sur opérations en capital	286 460	59 807
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	32 521	7 842
Total charges exceptionnelles (VIII)	432 716	253 493
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-63 045	-193 240
Participation des salariés aux résultats (IX)	600 000	305 000
Impôts sur les bénéfices (X)	1 966 054	1 071 408
Total des produits (I+III+V+VII)	59 296 800	52 266 089
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	55 137 215	47 829 543
BENEFICE OU PERTE	4 159 585	4 436 545
<i>(a) Y compris :</i>		
- Redevances de crédit-bail mobilier	161 369	151 283
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		620
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	140 933	552 812
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	356	7 168

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
Commissaire aux comptes



Nac

Communication conforme
N° 15218
115 de la Côte
TÉLÉ



Ma

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SA IN EXTENSO CENTRE OUEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 72 043 285 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 159 585 euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 01/06/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/07/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Travaux en cours clients:

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "clients factures à établir" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "produits constatés d'avance" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes



IN EXTENSO

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires (Droit de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigée de la filiale ou en fonction de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mal technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

C.F.C.E
112 bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes



Nac

Contract n° 2019-00000000
AROMA L'ESPRESSO
14510000000000000000
CFCI



Ma

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 412 152 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE théorique comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 412 152 euros.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes



Macl.

Copie certifiée conforme
JD / 18/11/2019 16:15:09
N° de dépôt - 2019/15218 / 792047037



*Ma...
llac...*

FAITS CARACTERISTIQUES

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Compte tenu du changement de date de clôture pour l'exercice 2019, les comptes 2018 et 2019 ne sont pas comparables. L'exercice clôturé s'étend du 01/06/2018 au 30/06/2019 (13 mois) au lieu de 12 mois pour les exercices précédents.

Autres éléments significatifs

16/07/2018 Cession de clientèle sur l'agence de Joué les Tours pour une valeur de 13 004 € à la société SOREGOR (49).

11/09/2018 Achat d'un fonds libéral à la société DGR CONSEIL à Angers pour une valeur de 142 496 €

11/09/2018 Achat d'un fonds libéral à la société AEF à Angers pour une valeur de 34 830 €

31/10/2018 Acquisition de la totalité des titres de la société AUDIT VAL DE LOIRE pour 850 000 €

15/04/2019 Création de la filiale IN EXTENSO FORMATION CENTRE OUEST détenue à 100%.

Fusion simplifiée de la société AUDIT CONSEIL ATLANTIQUE (ACA), filiale à 100% d'In Extenso Centre Ouest (IECO) par décision du Conseil d'Administration du 15 novembre 2018. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des Impôts.

Elle a été réalisée le 31 décembre 2018 sur la base des comptes arrêtés au 31 mai 2018 et des valeurs nettes comptables à cette date.
Elle a pris effet au 1er juin 2018.

L'actif net apporté par la société AUDIT CONSEIL ATLANTIQUE s'élève à 916 950 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société ACA détenus par la société IECO constitue un mali technique de fusion pour 1 489 379 €, affecté en mali de fusion dans les comptes de la société absorbante.

Fusion simplifiée de la société AUDIT CONSEIL ATLANTIQUE ROYAN (ACAR), filiale à 100% d'In Extenso Centre Ouest (IECO) par décision du Conseil d'Administration du 15 novembre 2018. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des Impôts.

Elle a été réalisée le 31 décembre 2018 sur la base des comptes arrêtés au 31 mai 2018 et des valeurs nettes comptables à cette date.
Elle a pris effet au 1er juin 2018.

L'actif net apporté par la société AUDIT CONSEIL ATLANTIQUE ROYAN s'élève à -184 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société ACA détenus par la société IECO constitue un mali technique de fusion pour 108 112 €, affecté en mali de fusion dans les comptes de la société absorbante.

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune entre la société IN EXTENSO CENTRE OUEST et la société TRANSAKO CENTRE OUEST de 104 622 euros HT de créances clients signé le 17 Juillet 2019 avec effet rétroactif au 30 juin 2019.

Le retour à meilleure fortune s'entend de la réalisation par la filiale de résultats permettant que la situation nette de la filiale soit à un niveau au moins égal au montant du capital social.

La clause de retour à meilleure fortune et les obligations qui en découlent à la charge de la filiale auront une durée de 10 années qui expirera le 30 juin 2029.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes



Nac

Cour de cassation
DIVISION COMMERCIALE
SECTION COMMERCIALE
A. 3. 3. 3.



Ma...
nac...

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissements	19 226			19 226
Fonds commercial	37 471 926	2 512 929		39 984 854
Autres postes immob incorp.	232 730	9 082		241 812
Immobilisations incorporelles	37 723 881	2 522 010		40 245 892
Construction	103 603	330 297	234 809	199 090
Install gales, agencements	2 595 910	127 792	37 221	2 686 480
Matériel de transport	60 506	7 091	11 605	55 993
Matériel bureau, inform. , mobilier	3 158 381	637 433	175 374	3 620 440
Immobilisations en cours	1 446	4 000	1 446	4 000
Immobilisations corporelles	5 919 846	1 106 612	460 455	6 566 003
Autres participations	4 074 698	955 266	2 622 008	2 407 957
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	482	9 297	497	9 281
Prêts et autres immobilisations	381 262	383 170	282 786	481 646
Immobilisations financières	4 456 442	1 347 732	2 905 291	2 898 884
ACTIF IMMOBILISE	48 100 170	4 976 355	3 365 746	49 710 778

Note : la rubrique immobilisations "augmentation" comporte les immobilisations sur apports effectués par la société ACA pour 957 122 €, et par la société ACAR pour 298 597 €.

Immobilisations incorporelles

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
Commissaire aux comptes



NNal.

Copie certifiée conforme
120111 LV212
REC PER REC COT
C'EST



Ma...
nac...

NOTES SUR LE BILAN

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion (mali technique). La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

30/06/2019	
Éléments achetés	2 998 077
Éléments réévalués	36 986 777
Éléments reçus en apport	
Total	39 984 854

Les modifications introduites au PCG par le règlement 2015-06 de l'ANC sont applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. Ces modifications concernent notamment l'amortissement des fonds commerciaux et le reclassement des malis de fusion. Le mali de fusion d'une valeur de 19 943 921 € est comptabilisé dans la rubrique comptable correspondant à l'actif sous-jacent auquel il est affecté, en l'occurrence au compte 207 100 « Mali de fusion sur Fonds commercial ». Le mali technique est amorti, déprécié ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
Commissaire aux comptes



NNal

Copie certifiée conforme
JD / 18/11/2019 16:15:09
N° de dépôt - 2019/15218 / 792047037
CFC'E



Macl.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU AUDIT VAL DE LOIRE CONSEIL 45100 ORLEANS	100 000	305 844	100,00	40 925
SA IN'EXTENSO FORMATION CENTRE OUEST 49300 CHOLE	10 000	10 000	100,00	
SA ECUYERE EXPERTISE COMPTABLE 49300 CHOLET	50 000	478 476	100,00	193 276
SA IN'EXTENSO SOCIAL CENTRE OUEST SARL 49300 CHOL	68 000	63 362	100,00	43 328
SA IN'EXTENSO PATRIMOINE CENTRE OUEST 49300 CHOLE	5 000	-43 919	100,00	2 013
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SAS TRANSAXIO CENTRE OUEST 53000 LAVAL	20 000	-286 511	25,00	752 661

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 279 120	2 279 120			
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)	10 000	10 000			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat et, le cas échéant, des frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes).

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net corrigé de la filiale ou de ses perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable inscrite à l'actif du bilan (augmentée le cas échéant du mal technique affecté aux titres de participation), une provision pour dépréciation des titres est constituée du montant de la différence.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes



Nac

copie conforme
Série 1001
Copie 0 n° 81
CHC



Ma

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissements	19 226			19 226
Autres postes immob incorp.	146 457	22 061		168 518
Immobilisations incorporelles	165 683	22 061		187 743
Construction	101 630	303 910	234 809	170 731
Install gales, agencements	1 949 151	185 041	35 494	2 098 699
Matériel de transport	56 978	4 418	11 228	50 167
Matériel bureau, inform. , mobilier	2 343 857	513 427	168 642	2 688 641
Immobilisations corporelles	4 451 616	1 006 796	450 173	5 008 239
ACTIF IMMOBILISE	4 617 299	1 028 856	450 173	5 195 982

Nota : la rubrique amortissements "augmentation" comporte les amortissements sur apports effectués par la société ACA pour 374 356 € et par la société ACAR pour 18 675 €.

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
 Commissaire aux comptes



Nac

COPPIERIE DE LA COURS
1800 34312
144, RUE DES GRÈVES
PARIS



Ma

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 21 760 836 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	481 646		
Autres	481 646		
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	19 797 084	19 797 084	
Autres	1 201 839	1 065 293	136 546
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	280 267	280 267	
Total	21 760 836	21 142 644	618 192
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE groupe IE	894 383
Clients - FAE hors groupe	4 550 910
Orga. sociaux - Pdts à recevoir	13 708
Divers - Produits à recevoir	49 197
Intérêts courus à recevoir	2 247
Total	5 510 444

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
Commissaire aux comptes



Nac

Copie certifiée conforme
JD / 18/11/2019 16:15:09
N° de dépôt - 2019/15218 / 792047037
C'EST LA VIE
DU PEUPLE CANADIEN



Ma

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 27 282 606,00 euros décomposé en 27 282 606 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires		7 538		7 538
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total		7 538		7 538
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		7 538		

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
Commissaire aux comptes



NNal.

Copie certifiée conforme
JD / 18/11/2019 16:15:09
N° de dépôt - 2019/15218 / 792047037
CETTE



Ma...
...e

NOTES SUR LE BILAN

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	69 688	84 450	38 107		116 031
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	539 634	107 040			646 674
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques					
et charges					
Total	609 322	191 490	38 107		762 705
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		191 490	38 107		
Financières					
Exceptionnelles					

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
 Commissaire aux comptes



NNac...

Communication entre courtois
2013-6-VB12
TJ 2013-04-04
COURTIER



Ma...
llac...

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 33 679 359 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	8 348 537	2 141 895	5 482 182	724 460
Emprunts et dettes financières divers (*)	750	750		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 977 830	2 977 830		
Dettes fiscales et sociales	10 532 049	10 532 049		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	534 259	534 259		
Produits constatés d'avance	11 285 934	11 285 934		
Total	33 679 359	27 472 717	5 482 182	724 460
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 050 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	2 049 591			
(**) Dont envers les groupes et associés	54 870			

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
 Commissaire aux comptes



Nac

copie conforme
S19AGV102
en bloc C10 22/05/2019
C.3.3



Ma...
llac...

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	147 112
Fournisseurs - FAR hors groupe	813 486
ICNE s/ emprunts clientèle	9 278
Dettes provisionnées pour CP	2 477 500
Dettes provisionnées pour RTT	161 149
Dettes prov. sur part. des salariés	600 292
Personnel - Autres charges à payer	62 900
Personnel - Primes à payer	648 550
Personnel - Interessement à payer	239 700
Orga. sociaux - Autres CS à payer	427 138
Charges à payer taxe organic	30 575
Charges à payer form prof. contin	100 234
Charges à payer particip eff constr	130 615
Etat - Charges à payer	3 984
Charge à payer - CFE	25 940
Charges à payer - CVAE	36 129
Charge à payer - Taxe foncière	112 585
Charge à payer - TVTS	2 045
Charge à payer - Taxe handicap	30 092
Divers - Charges à payer	1 200
Total	6 060 505

Autres informations

Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- En nombre : 174 609
- En valeur : 216 056 euros

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	280 267		
Total	280 267		

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
 Commissaire aux comptes

19



NNal.

Copie certifiée conforme
AEGIS SYNTESIS
143^e Rue de la Convention
75013 Paris



Maury

NOTES SUR LE BILAN

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constatées d'Avance	11 285 934		
Total	11 285 934		

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
 Commissaire aux comptes



Nac

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

		30/06/2019
Région centre ouest		57 933 234
TOTAL		57 933 235

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 106	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	112 629	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	286 460	
Amortissements des immobilisations	24 983	
Amortissements dérogatoires	7 538	
Rentrées sur créances amorties		25 184
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		39 518
Produits des cessions d'éléments d'actif		303 254
Produits sur exercices antérieurs		1 716
TOTAL	432 716	369 672

Résultat et impôts sur les bénéfices

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
 Commissaire aux comptes



Nac

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	6 376 532	1 553 902	4 822 630
+ Résultat exceptionnel	-63 045		-63 045
- Participations des salariés	600 000		600 000
Résultat comptable	5 713 487	1 553 902	4 159 585
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE) (**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
Commissaire aux comptes



Macl.

Conforme au code
Commerce
et à la loi
C.C.C.



Ma...
nac...

AUTRES INFORMATIONS

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : AVENIR IE

Forme : SAS

SIREN : 844333245

Au capital de : 65 086 020 euros

Adresse du siège social :

106 Cours Charlemagne

69002 LYON

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : 106 Cours Charlemagne 69002 LYON.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	293 996
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>E503400 E503405 Nantissement des titres ECUYERE au profit du CIC Nantissement du fonds Amine à Angers au profit du LCL</i>	395 084
Autres engagements donnés	178 002
	573 086
Total	867 082
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
Commissaire aux comptes



Macl.

Commercial, court combien
1201A 6/18/12
TTS 2014-00000000
S'Y C'E



Macl.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 646 674 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 646 674 euros

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La méthode de calcul de l'engagement retraite retenue est la suivante:

Taux d'actualisation : 1.04% (1.55% en N-1)

Taux de croissance des salaires : 1.00% (1.50% N-1)

Age de départ à la retraite : 65 ans (idem N-1)

Taux de rotation du personnel :

ancienneté < 5ans 15 % (10% N-1)

ancienneté entre 5 et 15 ans 10 % (7% N-1)

ancienneté > 15ans 2 % (5% N-1)

Table de taux de mortalité :(Table INSEE TV 88-90)

La constitution de la provision est, nette des contrats d'assurance en cours, valorisés au 31 décembre 2018 à hauteur de 179 145 €.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de formation, de recrutement, de reconstitution du fonds de roulement.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes



ANALYSE

Conforme à la conformité
2018 L'Y 312
113^e page à chaque
C'EST LA

Pour copie certifiée conforme délivrée le 18/11/2019
Page 65 sur 65



Ma...
...le